

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : LAVALETTE Frédéric
Téléphone : 02 41 84 87 89
Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : Avis_PLU85_PISSOTTE_250920

Objet : Arrêt de projet du PLU
Commune de PISSOTTE

Monsieur le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FONTENAY-VENDEE
16 RUE DE L'INNOVATION
85206 FONTENAY-LE-COMTE

Angers, le 20 septembre 2025

Monsieur le Président,

Par courrier transmis le 18 juillet 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté du PLU de la commune de PISSOTTE.

La commune de Pissotte se situe dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Fiefs Vendéens suivi de la DGC Pissotte" et "Beurre-Charentes Poitou". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Jambon de Vendée", "Bœuf de Vendée", "Porc de Vendée", "Volailles de Vendée", "Mogette de Vendée", "Brioche Vendéenne", "Gâche Vendéenne" et de l'IGP viticole "Val de Loire".

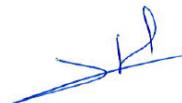
Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Il a bien été identifié que les différents STECAL, l'OAP sectorielle « Le Clos de la Solitude » ainsi que les projets de densification se situent en dehors des aires délimitées viticoles.

Par ailleurs, il a bien été souligné que les Signes Officiels de Qualité (SIQO) notamment viticoles et AB (Agriculture Biologique) sont repris dans vos documents d'urbanisme et ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la concertation agricole.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,



Fabienne POUYARD

INAO

16 rue du Clon
49000 ANGERS
02 41 87 33 36
inao-angers@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr